

Le **SEPA** (Single Euro Payments Area ou Espace unique de paiement en euros) a pour objectif de faciliter et d'harmoniser les échanges transfrontaliers au sein de l'Europe. A ce titre, les virements et prélèvements nationaux seront remplacés par les nouveaux moyens de paiement SEPA, utilisables pour effectuer des paiements aussi bien en France que dans l'ensemble des pays de l'espace SEPA.

LES PAYS MEMBRES DE LA ZONE SEPA

L'espace SEPA compte les 28 Etats membres de l'Union Européenne auxquels s'ajoutent la Norvège, le Liechtenstein, l'Islande, la Suisse ainsi que Monaco.


LES COORDONNÉES BANCAIRES

Actuellement, l'identification des comptes bancaires et des banques est effectuée à l'aide de quatre champs présents sur votre RIB (Relevé d'Identité Bancaire) : le code Banque, le code Guichet, le N° de compte et la clé RIB.

Depuis le 10 septembre 2013, les numéros de compte sont identifiés par :

- un code **IBAN** (International Bank Account Number, représentant le numéro du compte),
- un code **BIC** (Bank Identifier Code, permettant l'identification de la Banque).

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

 Boursorama
Banque

Titulaire
Mr Jonathan UNTEL

Code B.I.C	Code I.B.A.N
BOUS FRPP XXX	FR76 4061 8802 6100 0400 0000 007

Domiciliation

18, quai du Point du Jour 92659 Boulogne-Billancourt Cedex

Code Banque	Code Guichet	N° compte	Clé RIB
40618	80261	00040000000	07

Ces deux références s'étendront à tous les pays membres de la zone SEPA. Votre RIB mentionne désormais en niveau principal ces deux références, qui y figuraient déjà depuis plusieurs années. Lorsque vous ajoutez un compte bénéficiaire depuis le site de Boursorama Banque, ce sont ces deux informations que vous devez désormais saisir.

Les différentes rubriques du site de Boursorama Banque où sont affichées les anciens formats de vos comptes (quatre champs) ont été remplacées par ce couple BIC + IBAN. Aucune action de votre part n'est donc requise.

Vous continuez à saisir vos opérations de la même manière que vous le faites actuellement.

LES VIREMENTS

La saisie de votre virement reste inchangée. La liste des comptes à débiter et à créditer mentionne désormais les références BIC + IBAN. Un préfixe « VIR SEPA » (pour les virements externes) est désormais ajouté et figurera sur votre relevé de compte.

L'ordre de virement ne peut être **exprimé qu'en euros**.

Au niveau de la tarification, les virements en devise euro émis dans une banque appartenant à un pays de la zone SEPA **ne sont pas soumis à une facturation supplémentaire** chez Boursorama Banque.

LES PRÉLÈVEMENTS

Après le 1^{er} février 2014, les prélèvements nationaux seront remplacés par les prélèvements SEPA.

A ce titre, l'autorisation et la demande de prélèvement ont été remplacées par **le mandat de prélèvement SEPA**, contenant les informations suivantes :

- la **RUM : Référence Unique de Mandat**.
- l'**ICS : Identifiant du Créancier SEPA**.

Le changement par rapport au prélèvement national











Alors que vous deviez remplir et signer deux autorisations papier distinctes dans le cadre de l'ancien prélèvement (l'une pour votre créancier : la demande de prélèvement, et l'autre pour Boursorama Banque : l'autorisation de prélèvement), vous n'avez désormais plus qu'un seul formulaire appelé « Mandat de prélèvement SEPA » à remplir et à signer. Le mandat est ensuite conservé par le créancier.

Concernant vos prélèvements en cours domiciliés sur Boursorama Banque

Aucune démarche particulière à réaliser : pour les prélèvements nationaux actuellement en place, la migration de ces derniers vers la norme SEPA **ne nécessitera pas la signature d'un nouveau mandat**. Les prélèvements continueront à être traités normalement.

Depuis votre Espace Client, vous avez la possibilité de visualiser et gérer les prélèvements en place sur votre compte depuis [la rubrique Prélèvements](#).

- La liste des mandats SEPA, reprenant l'ensemble des créanciers ayant migré à la norme SEPA.

Date	Libellé	Identifiant Créancier	Référence Mandat	Etat	Action
	EDE clients particuliers	FR47EDE001007		Actif	 
25/11/2013	EDF clients particuliers	FR47EDF001007	++MM500710136744790	Actif	  
	GMF ASSURANCES	FR92ZZZ620803		Actif	 
27/11/2013	GMF ASSURANCES	FR92ZZZ620803	200000001991810	Actif	  

Zone 1

Le nom du créancier, l'ICS et la référence du mandat sont indiqués.

Zone 2

Lorsqu'un prélèvement est mis en place, vous avez la possibilité depuis votre Espace Client de :

- **Révoquer le prélèvement SEPA**, qui aura pour effet de mettre fin au prélèvement SEPA du créancier pour tous les prélèvements ultérieurs.
- **Refuser le prélèvement SEPA**, qui aura pour effet de rejeter ponctuellement le prélèvement SEPA du créancier sans pour autant mettre fin au mandat.
- **Suspendre le prélèvement SEPA**, qui aura pour effet de refuser tous les prélèvements SEPA du créancier durant une période indéterminée.
- **Ré-activer le prélèvement SEPA**, qui aura pour effet d'accepter à nouveau tous les prélèvements SEPA du créancier après avoir demandé la suspension.
- **Demander le remboursement du prélèvement SEPA**, qui aura pour effet de contester ponctuellement le prélèvement SEPA sans pour autant révoquer le mandat.

Concernant les prélèvements SEPA émis par Boursorama Banque

Un mandat de prélèvement sera généré dans les cas suivants :

- Mise en place d'un versement par prélèvement depuis la rubrique Versements,
- Mise en place de prêt immobilier et personnel,
- Changement de domiciliation des échéances de prêt immobilier et personnel.

Le mandat généré à l'occasion d'un changement de domiciliation d'échéances devra être renvoyé :

- Par mail, à l'équipe en charge de la gestion de vos comptes ([consultez la rubrique Contact](#))
- Par voie postale, à l'adresse suivante :

Boursorama Banque
18 Quai du Point du Jour
92659 Boulogne Billancourt Cedex

